

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 37

JUILLET ∞ AOUT ∞ SEPTEMBRE 2008

- ◆ **CONSEILS MUNICIPAUX DES 25 JUIN ET 17 SEPTEMBRE 2008**
- ◆ **INFORMATIONS DIVERSES**
- ◆ **UN PEU D'HISTOIRE**
- ◆ **MANIFESTATIONS**



L'information en permanence sur www.cunac.fr

CONSEIL DU 25 JUIN 2008

➔ ORGANISATION DES EMPLOIS

➔ Comme l'an passé, Monsieur le Maire propose de créer un emploi saisonnier en CDD pour les deux mois d'été, du 1^{er} juillet au 31 août, afin de remplacer les agents titulaires en congé. Il s'agira d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe non titulaire sur la base de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil donne un avis favorable.

➔ Par ailleurs, une agent technique étant mutée au 1^{er} juillet à la mairie de Saint-Juéry, il est proposé de créer un emploi occasionnel en CDD de 3 mois à temps non complet (27 heures hebdomadaires) pour un poste d'agent technique territorial 2^{ème} classe non titulaire avec effet au 1^{er} septembre 2008.

Avis favorable du Conseil.

➔ SERVICE DE REMPLACEMENT

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CGFPT) du Tarn propose la signature d'une convention permettant à la Mairie de disposer en cas de besoin (accident, maladie...) de personnel de remplacement à des tarifs forfaitaires.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à faire appel si besoin au service de remplacement mis en place par le CGFPT du Tarn et à signer la convention d'adhésion à ce service.

➔ TARIFS CANTINE ET GARDERIE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2008/2009

Le Conseil adopte les propositions de la commission des finances en matière de tarifs, se traduisant par une augmentation moyenne de l'ordre de 2%.

Garderie	2,50 €/jour (au lieu de 2,45 €)
Repas adulte	5,00 € (au lieu de 4,90 €)
Repas enfant	3,54 € (au lieu de 3,47 €)
Enfant avec panier-repas	2,00 € (inchangé)

➤ FONDS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

En temps normal, les communes peuvent prétendre à une subvention de 39% sur un montant maximum de travaux immobiliers de 105 000 € HT par période de 3 ans. Il s'agit de subventions du Conseil Général.

Exceptionnellement, pour la seule année 2008, la base subventionnable est de 38 500 € HT, toujours à hauteur de 39%.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à préparer un dossier et à demander cette subvention pour les travaux de goudronnage de la cour de l'école, assimilés à des travaux immobiliers.

➤ QUESTIONS DIVERSES

➔ **Subventions aux associations :** après vérification des documents justificatifs demandés, le Conseil décide d'octroyer les subventions suivantes :

Dyane cunacoise	107 €
Cambon Cunac Olympique XV	214 €

➔ **Association VERSO :** à cause des intempéries, le chantier du pont de la Rasclette a nécessité une semaine de plus. Le Conseil approuve le montant du coût supplémentaire s'élevant à 460 €.

➔ **Journée de solidarité :** concernant les employés municipaux, le conseil approuve la proposition suivante qui sera transmise au CGFPT du Tarn pour avis : réalisation de 7 heures de travail en plus, précédemment non travaillées.

➔ Ecole

☞ Beaucoup de questionnaires ont déjà été retournés par les familles : ils permettent de prévoir une certaine stabilité des effectifs à la garderie et à la cantine à la rentrée prochaine.

☞ Monsieur le Maire donne lecture de la pétition adressée par l'APE à l'Inspection d'académie pour demander l'ouverture d'une septième classe. Cette pétition a recueilli 143 signatures.

☞ Organisation du temps scolaire : à partir du retour des congés de Toussaint, après deux mois d'évaluation par les enseignants, il sera mis en place

une demi-heure de soutien aux élèves en difficulté (par groupes de six maximum) le matin de 8 h 30 à 9 h 00. Ce soutien sera assuré par chaque enseignant au titre de la récupération des heures de travail du samedi matin, puisqu'il n'y aura plus classe ce jour-là.

CONSEIL DU 17 SEPTEMBRE 2008

➤ DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte au Conseil des décisions qu'il a prises conformément à la délégation que celui-ci lui a donnée :

➔ attribution marché de voirie 2008 à l'entreprise EUROVIA Midi-Pyrénées pour un montant de 70 226,73 € TTC.

➔ attribution du marché de fourniture de repas pour la cantine scolaire à l'entreprise ANSAMBLE Midi Gastronomie

➔ signature d'acte de cession gratuite de parcelles pour une superficie totale de 3 ares et 44 centiares au carrefour de la Route d'Albi et de la Route Vieille de Montplaisir pour alignement de la voirie.

➔ exercice du droit de préemption pour une déclaration d'aliéner transmise le 9 août 2008 par Me TELLIER en vue de la cession d'une parcelle sise 43 Grand'Rue à Cunac, d'une superficie de 2 244 m², avec pour projet de déplacer les activités périscolaires afin de libérer les locaux actuels de cantine et garderie. Proposition d'achat faite pour une somme de 90 000 € (l'estimation des Domaines en février 2008 donnait une fourchette de prix de 87 000 à 94 000 €)

Le Conseil prend acte de ces décisions.

➤ DÉCISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRIMITIF 2008

➔ programme voirie : ajout de 51 000 € pris pour 42 500 € sur le programme d'aménagement de carrefour Côte des Chênes (différé) et pour 8 500 € sur le programme d'aménagement de la cour de l'école.

➔ programme signalisation 2008 : ajout de 2 000 € pris sur le programme rénovation de l'église

➔ programme achat d'équipements : ajout de 3 000 € pris sur le poste dépenses imprévues

Le Conseil approuve ces décisions.

➤ SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Après vérification des documents justificatifs demandés, le Conseil décide d'octroyer les subventions suivantes :

Association des Parents d'Elèves	214 €
Cunac Gym	214 €
Crapahuts Vallée du Tarn 4x4	214 €
Société de Chasse Cambon Cunac	107 €
Coopérative scolaire	2 287 €
Association de gestion du surgélateur	46 €

➤ REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ NATUREL

Les modalités de calcul ayant été modifiées par décret d'actualisation du 25/04/2007, son montant est désormais de 165,12 €.

Avis favorable du Conseil.

➤ TARIFS CANTINE 2008/2009

Suite au changement de fournisseur intervenu en août, la commission finances propose de modifier de la manière suivante les tarifs qui avaient été votés lors du conseil municipal de juin :

- ➔ tarif repas enfant 3,40 € (au lieu de 3,54 €)
- ➔ tarif repas adulte 4,80 € (au lieu de 5,00 €)
- ➔ tarif PAI (projet d'accueil individualisé) : 2,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte ces tarifs.

➤ RÉGLEMENTS INTERIEURS CANTINE ET GARDERIE

Après lecture de ces documents par Alain Grimal, le Conseil donne un avis favorable.

➤ QUESTIONS DIVERSES

➔ **Effectif de l'école** : 2 enfants de plus que l'an passé, soit 151 enfants.

➔ **Investissements importants à l'Ecole** : cour, classe des CM1/CM2. La municipalité déplore le désengagement croissant de l'Etat en matière de subventions : nos deux demandes de subvention DGE 2008, dont une pour la cour de l'école et l'autre pour l'aménagement d'un carrefour Route de Saint-Juéry, ont été rejetées.

➔ **Incivilités** : le week-end du 13/14 septembre, dégradations à l'intérieur de la Salle de Sports.

➔ **Transports en commun C2A** : Dominique Barbuto fait un point d'information. Plusieurs problèmes se sont révélés à cette rentrée mais la plupart sont en cours de règlement.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION À LA DÉFENSE (filles et garçons) : recensement obligatoire à 16 ans

Les jeunes gens et jeunes filles nés en :

➔ **Juillet, août, septembre 1992** doivent venir se faire recenser à la Mairie, munis de leur livret de famille, **avant le 30 septembre 2008.**

➔ **Octobre, novembre, décembre 1992** doivent venir se faire recenser à la Mairie, munis de leur livret de famille, **avant le 31 décembre 2008.**



Il est à noter que l'attestation de Recensement et le Certificat de Participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense sont nécessaires pour se présenter à tout concours, examen, permis de conduire, soumis au contrôle de l'autorité publique

➤ ÉCOLE

La période estivale a permis d'effectuer à l'Ecole différents travaux programmés :

- ➔ traitement de la cour en enrobé à chaud (coût : 22 932 €)
- ➔ nouvelles peintures et réaménagement de la classe de CM1-CM2 (coût : 2 975 €).
- ➔ renouvellement de tous les bureaux et chaises de cette classe (coût : 3 215 €)
- ➔ crépissage des murets, semis de gazon et changement du sable de l'aire de jeux dans la cour de l'Ecole.



➤ ANCIEN BUREAUX À DONNER

Suite au renouvellement des bureaux du mobilier d'une classe, la Municipalité propose de donner les 8 anciens bureaux aux familles intéressées, à raison d'un bureau maximum par famille.



Ces bureaux seront attribués dans la limite du nombre disponible) et dans l'ordre des demandes, auprès du secrétariat de la Mairie.

➔ CORRESPONDANTE DE LA DÉPÊCHE

Nouvelle adresse de Sandrine Molina :
molinasandrine@orange.fr

➔ GAZ DE FRANCE

Nouveau numéro sécurité dépannage :
☎ 0810 433 081

➔ HORAIRES DE LA MAIRIE POUR LES VACANCES DE LA TOUSSAINT

Le Secrétariat sera ouvert : du lundi 27 octobre au mercredi 5 novembre inclus, uniquement l'après-midi : de 13 h 30 à 17 h 30.

➔ COURS DE TENNIS

Les inscriptions pour les cours de tennis du Foyer se feront le **samedi 11 octobre 2008 de 11h à 12h** à la Salle des Sports de Cunac. Les cours se dérouleront le samedi matin avec Monsieur Gueysdon Pierre, animateur confirmé.

➔ FOYER DE CUNAC

Le Foyer fera son Assemblée Générale le **dimanche 12 octobre 2008 à 17h30** à la salle principale de l'Espace Associatif G. Cabot à Cunac.

➔ ÉLECTIONS À LA CNRACL

La Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) procède au renouvellement de son conseil d'administration en décembre 2008. L'élection de ses membres élus a lieu dans le cadre d'un vote par correspondance, notamment pour les affiliés en retraite.

La caisse des dépôts a établi les listes électorales dans le cadre de sa mission d'organisation du scrutin.

Les personnes concernées pourront consulter, soit par voie d'affichage à la Mairie, soit en s'adressant au Secrétariat de la mairie l'instruction et les modalités du vote ainsi que la liste électorale.

➔ TRAITEMENT CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN

En ce début d'automne, ces chenilles ont commencé à tisser leurs nids de soie blanche, où elles passeront l'hiver au chaud.

Noires avec des touffes de poils brunâtres, elles sont sociales et sortent la nuit pour dévorer pins et cèdres. En file indienne, chacune frôle l'arrière de celle qui la précède, en une longue procession. En début de printemps, elles formeront leur chrysalide. C'est le

moment où on peut les voir dans la journée en procession au sol, cherchant un site approprié pour leur métamorphose.

Danger : les poils urticants des chenilles adultes (de février à avril) peuvent provoquer des allergies pulmonaires ainsi que des irritations de la peau et des yeux.



Ces chenilles peuvent ravager les forêts de pins ou cèdres en provoquant des défoliations, qui affaiblissent ces arbres.

Dans notre région, le traitement contre les chenilles processionnaires du pin doit s'effectuer en septembre-octobre.

Renseignements : Christian MONTAUBIN
C2A – Service Hygiène et Santé
☎ 05 63 43 47 94

➔ MESURES DE PROTECTION VIS-À-VIS DE LA FIÈVRE CATARRHALE OVINE

Plusieurs foyers de virus de la fièvre catarrhale FCO appartenant au stéréotype 1 sont déclarés dans les départements limitrophes du Tarn (Aude, Ariège et Haute-Garonne). Des mesures ont aussitôt été mises en place.

Pour notre département, les services de la santé et de la protection animales de la Direction départementale des services vétérinaires informent les communes que notre département figure en zone réglementée pour les stéréotypes 1 et 8 (ZR 1-8) au titre de la fièvre catarrhale ovine.



Les dispositions mises en œuvre dans ces zones sont les suivantes :

- ➔ recensement de l'ensemble des animaux sensibles y compris chez les détenteurs d'un seul ovin ou caprin même occasionnel,
- ➔ vaccination obligatoire contre le BTV1 pour les bovins et petits ruminants dès la mise à disposition des vaccins,
- ➔ restriction des mouvements d'animaux entre zones de statut différent, mouvements soumis à conditions
- ➔ désinfection des moyens de transports, bâtiments et animaux.

En cas de foyer identifié dans le Tarn ou à proximité immédiate, il sera défini une zone appelée « périmètre interdit » à l'intérieur de laquelle la circulation des animaux sera encore plus strictement réglementée.

Les détenteurs non déclarés peuvent contacter l'Établissement Départemental de l'Élevage - La Milliassolle 81000 ALBI ☎ 05 63 48 83 20.

➡ MARPA « Lou Castelou »

À Villefranche d'Albigeois, la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Âgées (MARPA) « Lou Castelou » est la propriété de 9 communes du canton, dont Cunac. Elle accueille des résidents âgés de 60 ans au moins, autonomes et exempts de maladie contagieuse ou trouble du comportement. Les personnes susceptibles d'y résider dans un proche avenir peuvent, d'ores et déjà, se porter candidates. La capacité d'accueil de 24 résidents donne à cette petite structure une ambiance familiale.

Renseignements : MARPA « Lou Castelou »
25, Rue de l'Église
81430 VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS
☎ 05 63 55 39 79

➡ PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Mis en route en 2005, le projet de PLU est au stade de finalisation : règlement, plan de zonage et rapport de présentation font l'objet des dernières modifications.

Lorsque le PLU sera arrêté, une nouvelle réunion des personnes publiques associées aura lieu, suivie d'une réunion publique. Après la consultation (durée : 3 mois), et l'enquête publique (durée : 1 mois), le PLU sera opérationnel dans le courant de 2009.

Il est rappelé que les documents de concertation et le registre des demandes ou observations sont à la disposition du public à la Mairie.

➡ ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES

Afin de réduire les volumes d'eaux usées à traiter à la station d'épuration de la Madeleine, il est rappelé qu'en aucun cas les eaux pluviales des habitations ne doivent être raccordées au réseau d'eaux usées (assainissement collectif).

Des contrôles de fumée auront lieu en divers points de la commune pour vérifier, le cas échéant, la provenance des eaux pluviales raccordées à tort au réseau d'eaux usées.

Si vous avez des doutes ou besoin de conseils, n'hésitez pas à consulter la Mairie.

➡ INCIVISME

➔ Vitesses excessives sur la voirie communale



Notre commune est rurale et la voirie est étroite. De nombreuses plaintes pour vitesses excessives et non respect des limitations de vitesse parviennent à la Mairie.

Prudence : en circulant sur nos petites routes étroites et sinueuses, vous pouvez à tout moment voir déboucher sur la voie des enfants, des cyclistes, des promeneurs ou d'autres automobilistes.

➔ Vandalisme dans deux potagers

Déplorable « tornade » adolescente au cœur du village, dans deux potagers appartenant à des personnes âgées, avec saccages gratuits, tels que arrachage et piétinement de légumes, mutilation d'arbres fruitiers, objets cassés ou jetés à l'extérieur.



Les victimes de tels actes doivent immédiatement déposer une plainte à la gendarmerie de Villefranche d'Albigeois et tenir la Mairie informée, pour qu'une action concertée puisse avoir la chance d'aboutir à identifier les auteurs des troubles.

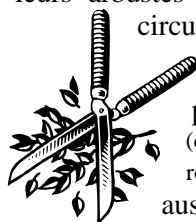
➔ Défonçage d'un banc métallique extérieur à la Salle de Sports, Place de la Grèze.



➡ CIVISME

➔ Elagage des arbustes et arbres dépassant des propriétés sur les voies publiques

Les propriétaires sont tenus d'élaguer les branches de leurs arbustes et arbres, gênant la visibilité ou la circulation sur la voirie communale.



Ceci est impératif, non seulement pour des questions de sécurité (dégagement des panneaux de signalisation routière, amélioration de la visibilité) mais aussi pour permettre le passage de véhicules encombrants, tels que autobus de ramassage scolaire, camions, bennes à ordures ménagères, véhicules lourds d'incendie ou de transports privés.

Dans l'hypothèse où la situation ne s'améliorerait pas, un arrêté du Maire sera pris pour que les infractions soient constatées et poursuivies, conformément aux lois.



→ Compostage des déchets verts

Le compostage individuel des déchets verts est un geste citoyen qui contribue à la protection de l'environnement.

C'est pourquoi la C2A organise, du 15 au 30 septembre 2008, sa 3^{ème} campagne de distribution de kits de compostage : 1 composteur de 400 L ou 600 L, 1 bio-seau et une notice d'utilisation pour un coût de 18 € (le tiers du prix réel).

Les personnes intéressées peuvent se faire inscrire jusqu'au 30 septembre à la Mairie.

→ Sacs jaunes : rappels

La Mairie délivre les sacs jaunes par paquets de 20 sacs, à raison d'un seul paquet à la fois et de 4 paquets maximum par an, ce qui correspond à environ 1 sac par semaine.

Il est rappelé que ces sacs jaunes sont biodégradables donc plus chers que des sacs ordinaires. Il convient donc de ne les sortir que lorsqu'ils sont pleins, afin de les économiser.

Les sacs jaunes sont destinés aux déchets recyclables suivants : briques alimentaires, bouteilles plastiques transparentes, bidons plastiques opaques, aérosols vides, bidons métalliques, cubitainers, boîtes métalliques, canettes, journaux, prospectus, magazines, cartonnets, barquettes aluminium. Certains de ces déchets peuvent et doivent être compactés (bouteilles plastiques transparentes, briques alimentaires, cartonnets) afin de mieux remplir les sacs et éviter leur gaspillage.



UN PEU D'HISTOIRE

EXPOSITION D'ENFANT : 8 FEVRIER 1783

A noter : la transcription de ce texte est saisie en reproduisant textuellement l'orthographe de ce texte.

Verbal fait par messieurs les consuls de Saint-Juéry à la réquisition du sieur Juéry de Lanel haut à l'occasion d'un enfant trouvé devant la porte dudit sieur Juéry

Extrait de la justice royale de Saint-Juéry (Archives départementales du Tarn B 678)

L'an mil sept cent quatre vingt trois et le huitième jour du mois de février, nous premier consul maire de la communauté de Saint-Juéry, nous étant transporté, sur les réquisitions du sieur François

Juéry bourgeois, habitant de Lanel haut susdite communauté audit lieu de Lanel haut vers cinq heures du matin, nous aurions trouvé sur un perron qui est à côté de la porte d'entrée de la maison du sieur Juéry du côté du midi et au bord du grand chemin qui va d'Alby à Villefranche, un enfant mâle âgé d'environ quatre mois, enveloppé et couvert de vieux linges et haillons suivants savoir de deux vieux linges grosse toile, une chemise et une vieille cotte¹, le tout très déchiré, la dite cotte de sarquine²



rayée de blanc et de noir avec un grand trou au beau milieu et sur sa tête portant une coiffe fort sale aussy d'une grosse toile avec un peu de mousseline sur le bord fort grossière, un vieux bonnet tout déchiré de burat³ noir, doublé de sarquine le tout attaché avec un ruban de laine rayé et sur le dit bonnet y ayant deux mouchoirs de fil couleur bleue dont l'un tout déchiré, l'autre à demy usé et très sale avec du tabac et du sang. Et après l'avoir fait déplié, nous avons trouvé que cet enfant a lorteil du milieu des deux pieds couvert par ceux des côtés et avons ensuite interrogé le dit sieur Juéry et plusieurs personnes qui étoit à examiner ledit enfant, s'ils savoit d'où il avoit été porté et depuis quelle heure il étoit exposé sur ledit perron et s'ils avoient vu ou entendu ceux qui l'avoit exposé, ledit sieur Juéry nous auroit répondu qu'étant dans son lit vers les trois heures et demy du matin de ce jour là, des charretiers ont heurté à sa porte en l'avertissant qu'il y avoit un enfant sur le perron de sa maison, et que s'étant levé, il auroit en effet trouvé le susdit enfant, ce qui l'auroit engagé de suite à nous faire requérir par un de ses domestiques de nous transporter chez luy et à l'endroit où étoit ledit enfant que nous

¹ cotte = jupe paysanne courte plissée à la ceinture

² sarquine = toile de lin

³ burat = étoffe grossière

avons fait entrer dans la maison dudit sieur Guéry crainte qu'il ne périt à cause de la rigueur de la saison ; et qu'ayant ensuite fait la même interpellation aux assistants et aux bouviers qui avaient averti ledit sieur Guéry ils nous ont répondu qu'ils n'avoient vu personne et quen passant ayant entendu pleuré un enfant et ayant vu celui la exposé, ils avoient cru devoir avertir ledit sieur Guéry pour donner à cet individu les secours que la charité exige en pareil cas, et n'ayant pu découvrir dou il pouvoit avoir été porté ny a qui il appartenoit, nous l'avons mis à la garde de Marie-Claire Raynal épouse de Jean Fabry de Puech Moustous qui s'est chargé de la nourriture dudit enfant et de tout le dessus jusque a ce qu'il en soit autrement ordonné,

nous l'avons chargée de la nourriture dudit enfant et avons dressé notre verbal en présence du sieur Baptiste Bories du Barthes parroisse de Cunac et d'Antoine Durand du lieu de Cambon qui ont signé avec nous et ledit sieur Guéry, fait audit Lanel haut le susdit jour et an que dessus accompagné de notre valet consulaire et de notre greffier consulaire qui a aussi signé le présent de notre mandement.

Bories F. Guéry
Durand

Caralié maire
Caralié greffier

Le 15^e jour du mois de fevrier 1771
Communaire de la Communauté de St. Guéry
nous étant transportés au lieu de Requiescences de Sieur Jean Guéry
nous y avons trouvé un enfant qui est à côté de la
porte d'entrée de la maison dudit Guéry du côté du midi
et au bord du grand chemin qui va Dalby à Villefranche
un enfant d'un âge d'environ quatre mois enveloppé et
couvert de vieux Linges et haillons suivants savoir de
deux vieux Linges grossiers une chemise et une vieille toile
le tout très détrempé, Le dit enfant de l'âge de
quatre mois et de six avec un grand trou au bras milieu et
sur la tête portait une coiffe fort faite d'une grosse
toile avec un peu de mousseline sur le bord fort
grossière, un vieux bonnet tout détrempé de l'autre côté
double de l'argente le tout attaché avec une ruban
de laine rouge et sur le dit bonnet 7 ayant deux
morceaux de fil couleur rouge tout détrempé
L'autre à deux usés et très sale avec du tabac et du sang

M A N I F E S T A T I O N S : septembre à décembre 2008

Date et heure	Description	Lieu	Organisateur
Dimanche 28 septembre à 9 h 30	Randonnée : Roc du Montalet	Place du Mail	Foyer Laïque
Samedis 11 et 28 octobre à 20 h 30	Belote	Salle des Fêtes	Comité d'Animation de Cunac
Dimanche 12 octobre à 9 h 30	Randonnée : Le Bosc-Jouqueviel	Place du Mail	Foyer Laïque
Samedi 18 octobre à 20h 30	Repas gamay	Salle des Fêtes	Comité d'Animation de Cunac
Samedi 8 et 22 novembre à 20h 30	Belote	Salle des Fêtes	Comité d'Animation de Cunac
Dimanche 9 novembre à 9 h 30	Randonnée : Cunac-Cambon	Place du Mail	Foyer Laïque
Dimanche 9 novembre à 11h 30	Cérémonie du 11 novembre	Monument aux Morts	Le Maire et le Conseil municipal
Samedi 6 et 20 décembre à 20h 30	Belote	Salle des Fêtes	Comité d'Animation de Cunac
Dimanche 7 décembre de 9h à 17h	Marché de Noël	Salle des Fêtes	Loisirs Créatifs Cunacois
Samedi 13 décembre à 20h30	Loto	Salle des Fêtes	École de Cunac
Mercredi 31 décembre à 20h 30	Réveillon	Salle des Fêtes	Comité d'Animations de Cunac

P R O C H A I N S C O N S E I L S M U N I C I P A U X (séance à 20 H 30)

Mercredi 22 octobre 2008

Mercredi 28 novembre 2008

Mercredi 19 décembre 2008

Publication trimestrielle de la Commune de Cunac
 10 Grand'Rue - Tél. 05 63 55 13 93 – E-Mail : mairie.cunac@cunac.fr
 Directeur de la publication : Jean-Claude de Lapanouse
 Rédaction et mise en page: Commission Communication
 Impression : Mairie de Cunac – Septembre 2008
 Tirage : 650 exemplaires

